

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0663

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Coopération décentralisée - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Période 2022-2026

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Madame Hélène Dromain

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibaud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0663**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Coopération décentralisée - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Période 2022-2026

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole est engagée dans des actions de coopération décentralisée avec des autorités locales étrangères, par le biais de conventions de coopération conclues en application de l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale. Elle développe, ainsi, une politique de coopération au développement et de solidarité internationale qui vient en appui des collectivités territoriales de ses territoires partenaires portant, entre autres, sur la gestion urbaine et le développement urbain.

L'un des principaux domaines de la coopération développée avec ses villes partenaires concerne les transports publics et les déplacements urbains.

De son côté, le SYTRAL possède les compétences en matière de transports publics et de déplacements et est, de ce fait, le principal partenaire institutionnel de la Métropole dans ces domaines.

Au vu de leurs compétences respectives, le SYTRAL et la Métropole coordonnent leurs actions dans le cadre des coopérations décentralisées conduites par la Métropole depuis 2010.

Deux conventions de partenariat successives leur ont permis d'organiser conjointement des missions d'expertise auprès des villes partenaires, des missions officielles lyonnaises, ainsi que l'accueil de délégations étrangères à Lyon, dans les domaines des transports publics et des déplacements urbains.

La première convention de partenariat a été approuvée par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2010-1919 du 16 décembre 2010 et signée le 26 avril 2011 pour une durée de 4 ans.

La seconde convention a été approuvée par délibération du Conseil n° 2015-0424 du 6 juillet 2015 et signée le 7 décembre 2015 pour une durée de 5 ans.

La dernière convention étant arrivée à échéance, il est proposé de reconduire ce partenariat.

II - Bilan de la convention 2015-2020

Durant cette période, le SYTRAL a réalisé 5 missions techniques et officielles à l'étranger, 9 accueils de délégations et a accueilli 3 missions techniques dans ses locaux.

Les villes partenaires concernées par ces échanges ont été Addis Abeba (Ethiopie), Abou Dhabi et Dubaï (Émirats Arabes Unis), Boston (États Unis), Erevan (Arménie), Montréal (Canada), Ouagadougou (Burkina Faso) et Rabat (Maroc). Des délégations de Chine, du Danemark, d'Inde, de Pologne et de Suisse ont été également accueillies.

Au travers de cette collaboration, le SYTRAL a pu valoriser à l'international les pratiques et l'expertise françaises, ainsi qu'enrichir ses propres savoir-faire par le biais des échanges d'expériences avec les villes partenaires.

Cette collaboration a permis une coordination des actions de la Métropole et du SYTRAL.

III - Programme prévisionnel de la convention 2022-2026

Il est proposé de renouveler ce partenariat pour une durée de 5 ans, prévoyant l'organisation chaque année d'un maximum de :

- 2 missions/personne d'une durée moyenne de 3 à 6 jours
- 2 accueils de mission technique et 4 de délégations d'une durée comprise entre 1 à 3 jours.

Le SYTRAL mobilisera ses experts techniques pour réaliser ces missions et ces accueils. Les frais de déplacement et d'hébergement des experts du SYTRAL seront pris en charge par la Métropole ou par son partenaire étranger, conformément au cadre budgétaire de chaque accord de coopération décentralisée.

À titre indicatif, les partenariats concernés pourront être les suivants : les municipalités d'Addis Abeba (Ethiopie), de Bamako (Mali), d'Erevan (Arménie), de Ouagadougou (Burkina Faso), de Rabat (Maroc), le comité populaire de Hô Chi Minh Ville (Vietnam) et la Wilaya de Sétif (Algérie).

En outre, des échanges de bonnes pratiques sont régulièrement organisés avec les autres villes partenaires de la Métropole : Leipzig, Francfort, Barcelone, Turin, Milan, Lodz, Birmingham, Göteborg, Genève, Montréal, Boston, Yokohama et Canton.

Cette liste est non exhaustive, elle pourra être complétée par d'autres partenariats conclus ultérieurement par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le partenariat à passer entre la Métropole et le SYTRAL pour la période 2022-2026,
- b) - la convention à passer entre la Métropole et le SYTRAL pour la période 2022-2026.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-266438-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
